

L'Adresse—M^{me} Hervieux-Payette

[Français]

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue se réfère à des programmes généraux. Lorsque nous parlons d'augmentation, je pense que nous parlons de l'augmentation qui a été faite concernant les jeunes. Cette augmentation a été annoncée dans le discours du Trône et je pense que les crédits seront certainement disponibles; une somme d'environ 260 millions de dollars a été ajoutée au volet des jeunes seulement.

[Traduction]

M. Forrestall: Monsieur le Président, il est vrai que la situation des jeunes nous tient à cœur. Je signale de nouveau à M^{me} le ministre qu'en avril dernier, et donc bien avant le discours du trône, l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait annoncé que le financement des programmes pour les jeunes s'élèverait précisément à 1.12 milliard de dollars au cours de l'année financière 1983-1984. D'après un calcul rapide, les propos d'aujourd'hui nous révèlent à peu près la même somme. On peut dire à juste titre que le chômage a atteint un niveau crucial chez les jeunes. Les jeunes Noirs de ma circonscription en souffrent terriblement. On a supprimé divers programmes destinés aux femmes et aux jeunes de race noire. Existe-t-il de nouveaux crédits que nous ignorons, voire de nouveaux programmes dont la mise en application nécessitera un déblocage de fonds? Injectera-t-on de nouveaux crédits s'ajoutant à la somme que l'ancien ministre nous a annoncée en avril 1983?

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le Président, je pense avoir été assez claire en disant qu'on ajouterait 100 millions de dollars au programme Accès-carrière. Bien entendu, ce programme comportait déjà un budget. Le député devrait distinguer entre les programmes de création d'emplois et ceux de formation. En les réunissant, les crédits dépasseraient de loin les deux milliards de dollars. Je garantis au député qu'en ce qui a trait à tous les jeunes des groupes minoritaires, autochtones, Noirs et ainsi de suite, je verrai à ce que tous les programmes d'emploi qui ne sont pas directement axés sur les jeunes tiennent compte de la proportion relative des jeunes chômeurs. Je ferai en sorte que ces programmes leur soient accessibles et que les sommes supérieures à deux milliards de dollars, que nous avons engagées, profitent équitablement aux jeunes, pour qu'ils aient leur juste part de ces programmes.

[Français]

M. Berger: Monsieur le Président, j'aimerais également féliciter . . .

Le président suppléant (M. Herbert): Nous en sommes à la période des questions!

M. Berger: Oui, monsieur le Président. J'aimerais également féliciter l'honorable ministre pour sa nomination et lui souhaiter bonne chance dans ses projets d'avenir. On critique souvent, du côté de l'Opposition, et surtout du côté des députés du Parti progressiste conservateur, le fait que la création d'une autre bureaucratie ne va pas résoudre les problèmes de la jeunesse. Je me demande comment le ministre répondrait à cette question. Deuxièmement, l'une des propositions mises de l'avant par les membres de ce caucus et, en particulier, par le député de Shefford (M. Lapierre) consistait en la création d'une équipe volante de jeunes qui iraient dans les collèges,

dans les universités et dans les clubs de jeunes pour les mettre au courant des programmes déjà existants. Est-ce que le ministre a l'intention de retenir cette idée?

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le Président, je remercie le député de Laurier (M. Berger) de sa question. Je peux l'assurer d'une chose, c'est que la structure administrative qui me sera confiée pour accomplir mon mandat sera certainement une structure administrative réduite au maximum. Je crois que le Secréariat d'État et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) ont des ressources imposantes qui sont à ma disposition, et je dois dire que, à l'heure actuelle, je suis très satisfaite de travailler avec ces ressources-là. Donc, nous aurons simplement un petit groupe de coordination pour nous assurer que les mesures destinées aux jeunes, tant au sein du Secréariat d'État que du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres agences gouvernementales, refléteront une meilleure coordination.

Quant à la dernière partie de sa question, que ce soit une équipe volante avec des jeunes qui seraient au service des jeunes à l'intérieur des programmes gouvernementaux, c'est une mesure que nous examinons. Je pense que non seulement il est très attrayant de savoir que des jeunes pourraient répondre à des jeunes et leur faire connaître les mesures gouvernementales, mais aussi qu'ils pourraient s'adresser aux employeurs, aux organismes volontaires, pour qu'ils apprennent que des milliers de jeunes veulent travailler et rendre service à la société. Alors, si nous pouvons faire un programme gouvernemental pour donner accès non seulement aux programmes gouvernementaux, mais aussi mettre les jeunes à contribution, en général, au sein de la société, je crois que cette solution-là est certainement intéressante à examiner, et je peux assurer mon collègue que notre ministère en prend bonne note.

• (1630)

[Traduction]

M. Murphy: Monsieur le Président, comme le constate le nouveau ministre, le chômage chez nos jeunes est très grave à l'heure actuelle, car plus de 20 p. 100 d'entre eux se retrouvent sans emploi. Bon nombre ont essayé, entre autres solutions, de poursuivre d'autres études postsecondaires. Mais, pour le moment, le gouvernement a limité à 6 p. 100 pour l'an dernier, et à 5 p. 100 pour cette année, l'augmentation des fonds qu'il accorde aux établissements d'enseignement postsecondaire. Cette disposition législative est rétroactive, à en croire la mesure dont la Chambre a été saisie dernièrement.

En cette période où le taux de chômage est élevé et où les universités risquent d'avoir à réduire leurs services et qu'elles, ainsi que d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, envisagent de réduire les effectifs étudiants, M^{me} le ministre ne pourrait-elle pas nous faire bénéficier de ses bons offices en priant le ministre des Finances de bien vouloir accorder à ces établissements une hausse plus intéressante que celles limitées déjà prévues dans le projet de loi C-12, afin que nos jeunes puissent poursuivre leurs études l'automne prochain?

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le Président, il ne m'incombe peut-être pas de rectifier les données citées par notre collègue, mais le taux de chômage chez les jeunes se situe à 18.5 p. 100. Je ne voudrais surtout pas pécher par excès de